Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	2008/0229(COD)	Procédure terminée
Récupération des vapeurs d'essence lors du ravitaillement en carburant des voitures particulières dans les stations-service, phase II Voir aussi Directive 94/63/EC 1992/0425(COD) Sujet 3.60.02 Industrie pétrolière, carburants 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile		

Informations complémentaires

Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex